

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 21 Décembre 2020 – 18h00
Salle de la Mairie

PROCES-VERBAL

Présents : Mmes Aurore BOISTARD ; Josiane DESBORDES ; Justine MALMANCHE ; Marie-Jeanne LE TALLEC ; Mrs Jean-Claude BUISSON ; Stéphane BRANTHOME ; Jean-Pierre DUDOUIT ; Florian GATARD ; Joël ROUSSEAU.

Absents excusés : Mme Anne CROIZARD ; M. Pierre-Henri GUIGNARD

Madame Anne CROIZARD a donné pouvoir à Madame Josiane DESBORDES

Monsieur Pierre-Henri GUIGNARD a donné pouvoir à Madame Aurore BOISTARD

Monsieur Florian GATARD a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : « la création d'un site internet ». Accord unanime. La séance est ouverte.

1 – Adoption du Procès-Verbal de la réunion du 24/08/2020 :

Un exemplaire du PV a été envoyé aux membres du Conseil Municipal avec la convocation à la réunion de ce jour, il est adopté à l'unanimité.

2 – Réaménagement d'une ligne du prêt de l'Office Public de l'Habitat de l'Angoumois :

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Abzac s'était portée garant du prêt souscrit par l'O.P.H., auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction des logements sociaux sur le lotissement communal.

Ce prêt était à taux variable. Compte tenu de la conjoncture, une ligne a été renégociée à taux fixe. La commune doit délibérer sur cette modification de taux et réitérer sa garantie pour le remboursement de la ligne du prêt réaménagée.

Accord unanime.

3 – Modification des statuts du SIVOS BOREALL :

Monsieur le Maire expose que le SIVOS BOREALL souhaite que les communes membres soient représentées par 2 titulaires et 2 suppléants au comité syndical. Pour cette modification de statuts, chaque commune doit délibérer.

Monsieur le Maire rappelle qu'à ce jour, le SIVOS comptabilise 134 élèves (contre 170 en 2014) dont 13 issus d'Abzac.

Monsieur Joël ROUSSEAU explique que plus du double sont scolarisés à l'extérieur, ce qui explique la fermeture de notre école.

Accord unanime du conseil municipal pour cette modification de statuts.

4 – Adhésion assurance groupe :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a, par la délibération du 09 Mars 2020, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents, en application de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 Mars 1986.

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué les résultats de cette consultation et transmis les conditions financières

La proposition retenue par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Charente est la suivante :

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} Janvier 2021

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois

Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).

Conditions :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL – risques garantis et taux de primes :

- Décès
- CITIS Accident et maladie imputables au service
- Longue maladie – maladie de longue durée
- Maternité
- Maladie ordinaire (franchise de 15 jours fermes)
- Taux : 6.70% des rémunérations des agents CNRACL

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

- Taux : 1% avec une franchise en maladie ordinaire de 15 jours ferme par arrêt.

A ces taux, il convient d'ajouter les frais de gestion qui seront versés au CDG pour sa gestion du contrat. Ces frais représentent 0.39% de la masse salariale pour les agents CNRACL et 0.09 % pour les agents IRCANTEC.

Accord unanime autorisant Monsieur le Maire à signer :

- le contrat d'assurance avec la compagnie
- la convention de service avec le Centre de Gestion
- tout acte afférent à la mise en œuvre de ce contrat.

5 - Création du site internet :

Madame Aurore BOISTARD rappelle le déroulement de la démarche de la commission « Cadre de vie- Attractivité – Communication » :

- Visite des sites internet des communes ayant une population similaire ;
- Etablissement d'un cahier des charges en précisant qu'il faut que le site soit facile d'utilisation et mis à jour régulièrement ;
- 2 prestataires ont été contactés et ont fait une proposition : Atelier 111 et le 1687.

Après étude des 2 propositions, bien qu'un peu plus onéreuse, la prestation d'atelier 111 paraît plus intéressante car plus modulable au niveau des options de plus c'est une prestation clé en main (hébergement, formation, etc ...) avec un interlocuteur unique.

Accord unanime des membres du conseil municipal concernant la création du site internet et autorisant Monsieur le Maire à contractualiser avec Atelier 111.

6 – Questions et informations diverses :

Colis offert par le CCAS aux aînés : Monsieur le Maire informe que ces colis ont été très appréciés.

FR3 – Itinéraire Bis : Monsieur le Maire explique avoir été contacté par un responsable de FR3 pour effectuer un reportage de 2-3 minutes sur la commune, dans le cadre de l'émission « Itinéraire Bis ». Il a donné 4 noms de personnes ressources à interviewer : Madame Nicole SALOMON ; Monsieur Noël de l'HERMITE ; Madame Florence DENISON. Monsieur Dana SWENEY.
Madame Josiane DESBORDES souhaite que la vidéo soit mise en ligne dès que le site sera opérationnel.

Population INSEE 2021 : Monsieur le Maire expose que le chiffre retenu par l'INSEE est de 494 habitants (bien que le recensement de 2019 révèle une population supérieure à 500 habitants). De ce fait, les dotations et le nombre de conseillers municipaux restent inchangés.

Pétition habitants de « Chardat » : Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une pétition signée par 17 habitants de « Chardat » concernant la vitesse et le trafic des poids lourds sur la route départementale traversant le hameau.

Monsieur Stéphane BRANTHOME propose d'adhérer à « ville prudente » (tarif : 70.00 €) pour être conseillé sur les aménagements à mettre en place.

S'agissant de la pétition, Monsieur Florian GATARD pense qu'elle doit être envoyée aux services techniques du département accompagnée d'un courrier motivé. Il rappelle qu'en agglomération, les routes départementales sont sous la responsabilité du Maire.

Monsieur le Maire suggère de contacter « ville prudente » et l'Agence Départementale de l'Aménagement et de faire le point lors du prochain conseil municipal.

Travaux d'entretien des bâtiments communaux : Monsieur le Maire informe qu'il a demandé à Monsieur Sébastien LEFORT (artisan de la commune) 2 devis :

- l'un pour la réparation du préau de la salle des fêtes
- un autre pour les volets du rez-de-chaussée du logement des écoles, le remplacement la porte côté cour et la fenêtre de toit pour le logement loué, ainsi que pour les planches de rives de la couverture de l'école.

Croix de Serre : cassée suite à un coup de vent. Vérifier si elle est située sur le domaine communal avant réparation.

Bulletin municipal 2020 : Madame Josiane DESBORDES souhaiterait connaître la procédure. Monsieur le Maire informe qu'il est en attente des propositions de la commission et que toutes les associations ont été sollicitées pour la remise de leur article.

Associations : Madame Aurore BOISTARD informe qu'elle a contacté téléphoniquement chaque association ce qui a été apprécié de leur part. Un point plus précis sera fait au moment de l'attribution des subventions.

Madame Josiane DESBORDES pense qu'il faut apporter une aide plus importante aux associations les plus dynamiques.

Panneaux d'affichage : ils seront mis en place prochainement par les employés municipaux à partir de la liste établie.

Budget 2021 : sera voté fin mars début avril.

Séance levée à 19 h 30